

EDITO : Ce confinement salutaire arrive à sa fin dans ses conditions les plus strictes. Notre commune, comme l'ensemble de la région, est assez épargnée. Confinés dans une commune rurale est certainement plus supportable que dans une zone urbaine dense. Cela n'empêche pas certains olibrius d'exercer des incivilités en peine d'occupation. On déplorera le vol des réserves d'eau au jardin partagé, le déplacement de bordures sur le parking de la gare, la pratique du Quad ou moto dans le bois de l'école, les chemins communaux, voire les parcelles agricoles (*propriétés privées*), et d'autres actes de malveillance sur les biens communaux, ... De telles occupations ne sauraient être tolérées. Devrai-je en fin de mandat, exercer mon pouvoir de police en dressant des procès verbaux?

J'essaie d'exercer ce report de fin de mandat, avec application. Le conseil municipal ne pouvant être installé, je suis attentif à un travail de collaboration avec la future municipalité, et ne prends aucune décision sans en référer à la prochaine équipe.

Depuis Janvier 2020, la commune attendait avec impatience l'arrivée de Madame Inès Le Bohec. Bienvenue à elle! Libérée de son préavis à la commune d'Argentré du Plessis, Mme Le Bohec occupe depuis le 30 mars, le poste de secrétaire de Mairie, poste laissé vacant depuis Juillet 2019. Durant cette période de transition, le centre de gestion a pu mettre à disposition Nathalie Raguènes, qui a assuré de façon temporaire cette mission pendant les 8 mois. Je remercie cette dernière de son implication, qu'elle a su mettre avec beaucoup d'énergie au service de la commune.

Mme Le Bohec profite de cette période de confinement, pour mettre à jour les différents dossiers. Le redémarrage se fera donc dans les meilleures conditions que nous puissions envisager. L'équipe municipale élue le 15 Mars, pourra donc travailler sereinement notamment sur la partie budgétaire, dès lors que son installation sera rendue possible. Par ailleurs, l'ensemble des agents des missions périscolaires sont en absence autorisée, alors que les agents du service techniques assurent l'entretien du domaine public et le fonctionnement de la station d'épuration. Une veille est assurée sur l'état de propreté des lieux communaux.

Portez vous bien

Philippe Monnerie

LES INFORMATIONS EN TEMPS REEL SUR :

<https://saint-germain-sur-ille.fr/>

Vous y trouverez notamment les dates de présence du camion pizza et d'un food truck cuisine asiatique (bientôt sur notre commune).

VEILLE SANITAIRE

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, la commission aînée a mis en place une veille auprès des personnes potentiellement vulnérables et des personnes âgées. Cette action permet l'accompagnement hebdomadaire (de façon physique ou téléphonique) de 25 personnes, de les soutenir dans leur vie quotidienne (médicaments, courses, solitude...). Mme MARGUERITTE est joignable au 0675642276.

**MAIRIE FERMÉE
EN CAS D'URGENCE
Pour L'ETAT-CIVIL
(Décès - Naissances)**

Et toutes autres urgences graves

Merci de contacter :

M. MONNERIE Philippe : 06-75-38-03-21

M. BARON Alain : 06-27-91-53-52

M. LEGENDRE Bertrand : 06-29-53-05-98

Mme MARGUERITTE Valérie : 06-75-64-22-79

ELECTIONS MUNICIPALES

Malgré un contexte difficile, vous avez été très nombreux à vous déplacer le dimanche 15 mars pour voter (69,15 %). Cela montre tout l'intérêt que vous portez à la vie locale et tout particulièrement à notre belle commune.

Notre liste «Écouter et Agir pour Saint Germain» a été élue dans son intégralité dès le 1er tour. Il n'y aura donc pas de second tour à Saint Germain.

Nous tenions ici à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous accordez.

Forts de votre soutien, nous mettrons tout en œuvre pour maintenir nos engagements exposés sur notre profession de foi, en tenant compte des remarques et des attentes exprimées lors de nos visites à domicile.

La situation sanitaire actuelle et les directives gouvernementales ne nous ont pas permis de tenir le premier conseil municipal. C'est lors de ce 1er conseil municipal que seront élus le maire et ses adjoints. En attendant, le mandat des élus actuels est prolongé. Aussi, nous tenions à remercier les élus qui poursuivent leurs actions pour la commune plus longtemps que prévu dans ce contexte si particulier et avec toujours autant d'engagement.

Bien entendu, une fois les conditions sanitaires réunies, le conseil municipal se tiendra dans les plus brefs délais et à notre tour, nous mènerons avec détermination notre mission pour le bien-être de tous les germinois.

Encore merci pour votre soutien.

Protégez-vous, portez-vous bien, et prenons soin les uns des autres.

Bertrand LEGENDRE, Valérie MARGUERITTE, Sylviane DELABARRE, Patricia BOURGET, Karine VAUDIN, Claudie PASQUER, Frédéric FELLOUS, Stéphanie ADAM -LECOQ, Thierry BRUNET, Didier BUSNEL, Sabrina DUVAL, Jean-François GAUDAIRE, Jean-Paul JACOB, Yves LONGCÔTE, Christophe PERIGNON.

BAR LE SAINT-GERMAIN

Le bar le SAINT-GERMAIN a fermé ses portes officiellement depuis le 31/03/2020. A ce jour, la Municipalité a sollicité le Val d'Ille-Aubigné quant au devenir de ce commerce.

Le Val d'Ille-Aubigné n'a pas eu le temps matériel d'élaborer un plan de reprise. La volonté de la Municipalité est bien entendue un redémarrage le plus tôt possible.

EPICERIE HORAIRES DURANT LE CONFINEMENT

lundi: fermé

Mardi à vendredi: 9h-12h30/17h-19h30

Samedi et Dimanche: 9h-12h30

**POUR LES PERSONNES NE POUVANT PAS SE
DEPLACER OU ETANT REQUISITIONNEES PAR
LEUR EMPLOYEUR**

**VOUS POUVEZ PASSER COMMANDE AUPRES
DE L'EPICERIE.**

**VEUILLEZ VOUS RAPPROCHER DE L'EPICIERE
POUR EN CONNAITRE LES MODALITES.**

MERCI DE NE PAS LAISSER DE MESSAGE SUR LE REPONDEUR POUR DES COMMANDES.

INFORMATIONS COMMUNALES (suite)

BIBLIOTHÈQUE TOUJOURS AVEC VOUS

Dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour enrayer la propagation du Covid-19, la bibliothèque est fermée. Les événements culturels organisés par la bibliothèque ont été annulés (la pyjama party du vendredi 10 avril...) mais

RESTONS EN CONTACT

- Vous souhaitez recevoir de nos nouvelles et profiter de nos suggestions à distance?
- Inscrivez-vous à notre lettre d'information. « *Aujourd'hui, la bibliothèque vous propose* » en envoyant un mail à bibliotheque@stai.fr

ÉCOLE : PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE ET/OU L'ÉCOLE



EN DIRECT DU VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

VAL D'ILLE AUBIGNÉ

En raison des mesures prises par le Gouvernement pour répondre à l'épidémie de Covid -19, les bâtiments de la Communauté de communes sont fermés au public mais le service est maintenu. <https://www.valdille-aubigne.fr/actualites/>

HAIES BOCAGÈRES

Vous souhaitez planter une haie bocagère ou restaurer une haie ancienne. La communauté de communes peut vous aider à mettre en place ce projet. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la communauté de communes Val d'Ille -Aubigné, avant le 26 juin 2020 ; Céline Guilly : 02.99.69.58.97 ou celine.guilly@valdille-aubigne.fr

OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2020 SUR LE VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

A partir du 20 avril, les destructions de nids de frelons asiatiques sur les 19 communes du Val d'Ille -Aubigné seront prises en charge financièrement par la Communauté de communes. Malgré le confinement, l'entreprise interviendra, en garantissant la sécurité des intervenants et en restant le plus possible à distance des propriétaires (merci de respecter également ces distances et les gestes barrières).

Si vous constatez la présence d'un nid actif près de chez vous, appelez la plateforme de la FGDON35 au 02 23 48 26 32 ou au 02 23 48 26 23 (en cas de ligne occupée, laissez impérativement un message avec vos coordonnées complètes pour un rappel rapide et une prise en compte immédiate de la demande) ou par mail à l'adresse : fgdon35@fgdon35.fr

La FGDON se chargera d'appeler l'entreprise habilitée sur le territoire pour programmer l'intervention. Celle-ci se fera dans un délai de quelques heures à 3 jours, selon l'urgence (les nids les plus bas sont détruits en urgence).

La prise en charge de l'enlèvement par le Val d'Ille -Aubigné n'est pas possible :
- s'il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs
- Si l'entreprise est contactée directement par un particulier, une entreprise, une association ou une collectivité (dans ce cas, l'intervention sera aux frais du demandeur)

Pour plus de renseignements :

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné : Camille JAMET camille.jamet@valdille-aubigne.fr ou au 02 99 69 86 03

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

FEP

Vous informe de l'annulation de la braderie du 26 avril 2020 et du jumelage 2020 avec SAINT-GERMAIN DU BEL AIR du 18 au 26 mai 2020

RADIO CONFI 87.5 FM

En ces temps d'isolement, il nous paraissait vital de se sentir pas loin les uns des autres, et nous avons décidé de lancer une radio du village. Une petite antenne placée à la Touchette diffuse donc tous les jours une série d'émission à partir de dix-neuf heures. Vous pouvez la capter aux alentours de la Touchette sur 87.5FM ou sur cette adresse: <https://www.radioking.com/radio/radio-st-germain>

PODCAST : <https://soundcloud.com/user-998522333-823203788>

Vous pouvez y participer:

- en laissant des messages sur le répondeur de la radio « là-bas si j'y reste » au 0621241864
 - en dédiant des morceaux de musique à vos voisins
 - en envoyant vos créations musicales
 - vos textes poétiques
 - et si vous êtes un enfant vous pouvez envoyer vos questions existentielles pour l'émission de Malou: Les petites grenouilles
- Vous pouvez envoyer tout ça sur radioconfi@laposte.net au format mp3. Au plaisir de vous retrouver sur les ondes!

L'équipe de Radio CONFI

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PAS DE LINGETTE DANS LES TOILETTES: car il ne faut que quelques heures à vos eaux usées pour parvenir à la station d'épuration. A contrario, les lingettes se décomposent très lentement ; elles arrivent donc à la station en quasi parfait état. Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (Entretien - Réparation)
- remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur ...)
- mise en place d'une surveillance accrue de ces installations
- risque de colmatage des réseaux d'assainissement.

ORDURES MÉNAGÈRES: Les différentes collectes sont assurées : OM, Emballages, et Verres,

Les agents du SMICTOM constatent que les gestes de tri sont moins bien assurés. Gardons nos habitudes concernant ce geste citoyen de tri de nos déchets

- les lingettes (*cf ci-dessus*) sont à déposer dans le sac ordures ménagères et non dans les toilettes
- Du verre (*Pots, bocaux et bouteilles en verre*) est présent dans nos sacs OM. On doit toujours le poser dans les containers spécifiques.
- Il est possible de se rendre au point de tri. En cette période de confinement, il faut profiter par exemple d'une sortie "courses" pour s'y rendre, sans oublier de se munir de son attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle cocher la case "Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité."

La collecte des vêtements au points « LE RELAIS » n'est plus assurée. Conservez les temps de la reprise, tout comme les objets destinés aux déchèteries. Le dépôt sauvage peut faire l'objet d'une amende classe 5, pouvant s'élever à 1500€.

AVIS AUX ASSOCIATIONS : Le délai restreint et la situation n'ont pas permis de faire un appel aux informations associatives. Merci de transmettre vos infos pour le prochain bulletin dès que vous le souhaitez.